

Orientation 10 Améliorer les services aux habitants

Orientation 10 Améliorer les services aux habitants

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cette orientation

Mesures liées à l'accueil

«Rénover ou construire des bâtiments performants énergétiquement permettant le maintien des services publics ;
Créer des logements pour les saisonniers et optimiser la valorisation du parc de logements existants » ;

Mesures liées aux services

«Développer une offre de transport diversifiée et adaptée »

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

«Aider à la recherche de financements pour rénover des bâtiments permettant d'accueillir les services publics ».

«Accompagne techniquement la rénovation des bâtiments accueillant les services publics :

Met à disposition les maisons du parc national pour les services liés à l'environnement et aux patrimoines ».

page 106

Référence ID de l'article : #1329

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-21 10:01